**Congrégations, Familles Spirituelles, Mouvements et Paroisses liés au Martyrium**  
Le « Martyrium » n’est pas, dans le droit de l’Eglise Catholique, une paroisse au sens canonique du terme.  
  
En 1982, il est en effet devenu la propriété de la Ville de Paris, à la suite d’une opération d’expropriation au bénéfice du collège public voisin (le collège Yvonne Le Tac), et qui concernait le bâtiment dans lequel il est inséré, en sous-sol.   
  
Dans le cadre des accords Eglise Catholique-Etat concernant des biens d’Eglise devenus propriété de l’Etat, sa gestion a été confiée à une Association affectataire, l’Association de la Crypte du Martyrium de Saint Denis et du Souvenir de Saint Ignace de Loyola ; laquelle en assure l’ouverture au public et l’affectation au culte catholique, ainsi que l’entretien et l’animation.  
  
Dans ce cadre, les statuts de cette Association prévoient qu’en font partie, comme Membres de Droit, le Recteur de la Basilique du Sacré-Cœur de Montmartre et les Curés des deux Paroisses proches, Saint Jean et Saint Pierre de Montmartre. C’est dire le lien canonique qui relie le Martyrium de Saint Denis (le premier Evêque de Paris) au Diocèse de Paris.  
  
En sont également Membres de Droit : le Provincial de France de la Compagnie de Jésus (ou son représentant), le Supérieur de la Communauté (jésuite) Saint François-Xavier de Paris (ou son représentant), la Supérieure Générale de la Congrégation des Auxiliatrices du Purgatoire (ou sa représentante), le Supérieur Général de la Famille *Cor Unum* (ou son représentant). Ces Congrégations et cette famille spirituelle ont en effet vécu un lien très fort avec le Martyrium (voir notamment la page d’accueil et le lien de menu Histoire), dans leur histoire propre.   
  
L’Association comporte aussi des membres adhérents, qui peuvent être des représentants de mouvements spirituels et d’associations, ainsi que des personnes physiques, intéressés par la sauvegarde et le rayonnement de la Crypte. A ce titre, en font actuellement partie des membres appartenant à la Communauté Apostolique Saint François-Xavier (SfX), la Communauté Vie Chrétienne (CVX) et à la Fédération Française des Anciens élèves et Amis des Etablissements Jésuites d’Education (FFAEJE).   
  
Elle est gérée par un Conseil d’Administration composé de 6 membres au moins et de 10 membres au plus, comprenant à parité des Membres de Droit cooptés par le collège des Membres de Droit et des membres adhérents élus par l’Assemblée Générale ordinaire.  
  
Toutes les tâches qui lui incombent sont assumées par des bénévoles.